Image not found or type unknown

Renonciation verbale de mandat.

Par **eleuthra**, le **25/11/2008** à **14:18**

Bonjour,
Nous avons acheté une résidence secondaire par l'intermédiaire d'une agence indépendante dirigée par un couple. Suite à l'attitude scandaleuse et inqualifiable de la gérante, son associé a reconnu que nous avions subi un préjudice. Suite à l'aggression, nous voulions toujours acheter le bien mais plus par l'intermédiaire de l'agence. Bien que "n'aimant pas travailler pour rien", il a proposé "de passer directement par le notaire", en d'autres termes de renoncer à sa commission. Quand j'ai demandé quelques jours plus tard à avoir sa proposition par écrit, il m'a ri au nez disant que'il avait dit ça pour assurer la vente mais qu'il ne comptait pas le faire. D'un coté, un compromis dûment signé avec la commission dûe, de l'autre deux témoins de la conversation (les vendeurs). Auriez-nous une chance de faire valoir notre bonne foi ou est-ce peine perdue?
Avec mes remerciements
P.N.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés